



RÉSEAU TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS

1^{er} Groupe technique

Manifestations sportives en milieu naturel

Date : jeudi 12 janvier 2017

Lieu : Département des Pyrénées-Orientales

Présents :

Hélène Bauer, responsable du Pôle Environnement, Département
Frédéric Cadène, Conservateur réserve Marine Cerbère-Banyuls, Département
Marie-Laure Licari, Mission mer et Littoral, Département
Justine Cammal, chargée de mission économies du développement durable, Parc Marin du Golf du Lion
Audrey Bedos, Chargée de mission APN, CC Agly Fenouillèdes
Cécile Montcourtois, Chargée de mission natura 2000, Syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes
Romain Bouteloup, Chargé de projet, CEN
Julien Robert, Chargé de mission N2000, Syndicat Rivage
Roland Mivière, chargé de mission gestion des espaces naturels PMCU
Olivier Gardiole, Technicien FRNC
Laura HOPP, Chargée de mission N2000, Syndicat Mixte Canigó Grand Site
Nicolas Panabière, garde littoral, Site de Paulilles
Noémie OLIVE, technicienne EEDD, Département
Karine GESLOT Conservatrice Réserve Naturelle de Jujols, FRNC
Vanessa AMIEL, chargée de mission Espaces Naturels, Département
Emilie Barthe, Chargée de mission N2000 Chiroptères, Département
Pascal Gautier, Conservateur, RN Prats de Mollo, FRNC
Stéphane Katchoura, Conservateur RN Mas Larrieu, Commune d'Argelès sur Mer
Antoine Frances, Responsable du site des Bouillouses, Département
Olivier Galindo, Garde animateur, RNR Nyer, Département
Antoine Ségalen, Responsable pôle espaces naturels, PNR Pyrénées Catalanes
Teddy Maignan, chargé de mission tourisme durable, PNR Pyrénées Catalanes

Ordre du jour :

- Définition d'un cadre pour s'assurer d'une organisation de manifestations sportives respectueuses des milieux naturels (résultats du questionnaire)
- Réflexion autour d'une procédure de gestion des demandes d'événements efficace (organisation administrative, pièces à fournir par l'organisateur, guide...)

Lien diaporama :

http://prezi.com/qblma7wrj0zq/?utm_campaign=share&utm_medium=copy&rc=ex0share

Lien Extranet :

<http://espacesnaturels66.fr> (lien actif et sécurisé à partir du 1^{er} février)

Lors du tour de table, chaque participant expose son expérience vis-à-vis de la gestion de manifestations sportives sur son territoire. Il en résulte que chaque gestionnaire d'espace naturel a été confronté à l'organisation d'événements et de nombreux types d'activités sont pratiqués : swim-run, fête de la randonnée, marathon des vignobles, activités nautiques, trails, championnat de kite-surf, paintball, vtt, spéléo, canyoning, ski alpin et autres parcours du « combattant » ...

A noter la diversité du niveau de chaque manifestation : dimension internationale avec le Tour de France et la Transpyrénéa, nationale avec le Raid in France et locale avec les nombreuses courses, organisées soit par des petites structures associatives soit par des structures spécialisées.

L'organisation de ces événements en milieu naturel est souvent très peu anticipée avec les gestionnaires, entraînant des situations parfois assez conflictuelles, notamment avec les éleveurs, et entraînant aussi pour certains gestionnaires la réalisation, l'accompagnement et l'analyse des études d'incidences et des prescriptions environnementales, impliquant une très forte mobilisation en temps de

leur part.

Le PNR PC a été consulté pour avis sur 15 manifestations, la réserve de Nyer a accueilli jusqu'à 3 événements par an, le Conservatoire du Littoral interdit les manifestations sportives sur ses propriétés : l'implication des gestionnaires étant différente d'un espace naturel à l'autre selon sa réglementation, un cadrage général et commun n'empêchera pas une analyse des demandes au cas par cas.

La volonté des élus locaux pour favoriser ce vecteur de développement économique est également un élément prégnant. Le respect des normes et de certains critères par les organisateurs, dans le cadre de la marque Parc notamment, peut améliorer le potentiel de sensibilisation des manifestations, permettant de faire passer des messages aussi bien aux organisateurs, qu'aux participants et aux spectateurs.

D'une manière générale et unanime, il est souligné l'importance du déploiement des sports de pleine nature en milieu naturel préservé. La fréquentation induite et chronique que peuvent amener ces manifestations sportives représente un enjeu important pour les gestionnaires. L'encadrement de ces pratiques, ponctuelles comme permanentes, apparaît comme nécessaire pour maîtriser les impacts éventuels sur les milieux et les espèces.

Les gestionnaires alertent également sur l'arrivée de nouvelles activités pour lesquelles la réglementation n'est pas toujours précise (drones...) et dont il faudra anticiper dans la mesure du possible le développement.

La réglementation des réserves naturelles permet de limiter toutefois la multiplication de ces manifestations : la vocation d'une RN étant la préservation de la biodiversité, ses décrets y précisent l'interdiction d'une activité commerciale et du dérangement des espèces.

Aujourd'hui il existe une certaine tolérance face aux manifestations, car le phénomène est assez nouveau, cependant au regard du bilan de certaines courses, il serait nécessaire de réglementer plus finement ces activités.

Enquête gestionnaires

Suite à l'enquête réalisée auprès de 30 gestionnaires d'espaces naturels et afin de définir des principes généraux, sont convenus les éléments de cadrage basés sur les critères suivants :

- Préserver les espèces et les espaces : Privilégier la découverte de la nature dans le respect de la tranquillité et de l'esprit des lieux ; obligation de 0 impact sur les sites
- Respecter les périodes les plus sensibles : Intégrer toutes les périodes de sensibilité (espèces, chasse, incendie, fréquentation ...) Période de forte sensibilité des sites : avril à août
- Respecter les secteurs les plus sensibles : Prioriser sur les sentiers de randonnées balisés GR et GRP, inscrits au PDIPR, favoriser les pistes en prenant l'attache du propriétaire
- Manifestations à taille humaine : limite du nombre de participants entre 50 et 250 personnes selon l'espace sensible, limiter les spectateurs en zone sensibles les canaliser vers les zones d'accueil. Caractère exceptionnel de la manifestation d'envergure (fréquence différente)
- Limiter le cumul des manifestations dans le temps et l'espace
- Implication de l'organisateur :
 - avant la manifestation : les études d'incidences sont à la charge de l'organisateur et non du gestionnaire qui met à disposition les données nécessaires
 - pendant : les agents de surveillance, pour veiller à la bonne application des mesures de réduction des impacts, sont à la charge de l'organisateur
 - après : la restauration du milieu dégradé, le nettoyage des déchets et tout autre mesure, reste à la charge de l'organisateur qui doit laisser un site « sans trace »

Plus largement ce cadrage devra être communiqué le plus en amont possible auprès de l'organisateur et des collectivités locales. Le guide de l'organisateur constituera un bon support.

La **notion de compensation** des impacts fait débat : difficulté d'apprécier l'impact ; la compensation financière a tendance à déresponsabiliser l'organisateur, surtout s'il en a les moyens ; faut-il prévoir un dépôt de caution ; une taxe ou un droit de péage qui serait dédié à la remise en état du milieu ?

Malgré toutes les précautions que l'organisateur pourrait prendre, la possibilité d'impact n'est pas à exclure et prévoir un dédommagement en amont, comme compensation, assurerait au gestionnaire une garantie supplémentaire de prise en compte des habitats et des espèces. Le sujet reste à creuser.

Cartographie

Une carte identifie les « **zones de vigilance réglementaires** » afin de visualiser les secteurs des Pyrénées-orientales soumis à une exigence particulière.

Il est décidé de distinguer les ZH et cours d'eau en bleu pour les dissocier des sites N2000 qui requiert des autorisations particulières.

Ajouter certaines parcelles du Conservatoire du Littoral (étang de Salses) sur lesquelles les manifestations sportives sont interdites.

Passer en rouge la RN de la Massane car pour l'instant rien n'interdit ce secteur.

Inscrire les APB en noir (secteur interdit)

Supprimer la couleur verte qui associe un secteur sans formalités spécifiques pour une couleur neutre, certains secteurs pouvant abriter des espèces protégées, ces espaces neutres ne dédouanent pas l'organisateur d'une autre forme de vigilance.

Procédure

L'anticipation étant au cœur d'une bonne organisation d'événement, les gestionnaires souhaiteraient disposer des dossiers complets au minimum 3 mois avant la manifestation.

Il est donc souligné l'importance du calage entre les administrations compétentes (DDTM, DREAL, DDJS, ONF...) afin d'aboutir à un calendrier d'instruction des demandes plus opérationnel.

Au regard du peu d'informations fournies par les organisateurs dans leur dossier de demande, il est proposé de **créer un formulaire type**, selon le type d'activité, permettant de recenser les informations nécessaires à la bonne instruction (tracé, logistique...). Ce premier filtre pourrait s'appuyer sur le modèle de formulaire d'évaluation simplifié N2000 en s'associant avec les Fédérations sportives.

Guide de l'organisateur

Afin de poursuivre le travail engagé par le PNR PC et le SM Canigó Grand Site, le guide de l'organisateur mériterait une mise à jour et une dimension départementale.

Seule la partie environnement sera à traiter par le GT, comme une annexe à un guide plus général identifiant d'autres thématiques (sécurité, code du sport...)

Il est proposé de rassembler un petit groupe technique pour la rédaction de cet outil d'accompagnement, associant un panel de gestionnaires (RN, N2000, PNR, Parc Marin) mais aussi les propriétaires et structures de la préservation de la nature (GOR, CEN, ONF, ONCFS...)

Le guide sera conçu par fiche action et réglementaire, une trame commune sera transmise.

Il a aussi été évoqué la possibilité de lui ajouter une charte, à définir lors d'un prochain GT.

Cercle des compétences

La sous-préfecture réunit tous les mois les structures concernées par les manifestations sportives (services de l'Etat, chambre d'agriculture, ONF, PNR, SM Canigó...) pour analyser les demandes réceptionnées.

Le **tableau de suivi** des manifestations sportives établi par la sous-préfecture intéresse l'ensemble des gestionnaires afin qu'ils puissent le compléter et participer également aux réunions mensuelles qui pourraient les concerner.

Il est proposé de faire part de cette demande lors de la prochaine réunion en sous-préfecture (16 janvier).

Suites à donner :

- Ouvrir les droits à chacun pour utiliser l'Extranet mis à disposition de l'ensemble des gestionnaires pour faciliter les échanges
- Mettre à jour la cartographie des zones de vigilance réglementaires
- Transmettre la trame destinée à harmoniser le guide pour les fiches « réglementation »
- Transmettre le tableau de suivi des manifestations sportives à l'ensemble des gestionnaires
- Organiser un prochain GT pour compiler les infos destinées au guide de l'organisateur